

# LE FOYER SOCIO-EDUCATIF (FSE)

## Qu'est-ce que le FSE ?

Le foyer socio-éducatif est une association loi 1901 gérée par des adultes de la communauté scolaire ainsi que des élèves et qui propose aux élèves adhérents toutes sortes de clubs ou ateliers ludiques, culturels, artistiques, ... à différents moments de la semaine. Le FSE est donc une association favorisant la détente, l'épanouissement, la créativité des élèves et il ouvre de nouveaux horizons culturels par la variété des ateliers proposés.

## Quels ateliers sont proposés ?

Voici les ateliers mis en place pour l'année scolaire 2015/2016, toutes les propositions des élèves sont aussi bienvenues pour compléter cette liste.

- Atelier HIP HOP: les élèves travaillent des mouvements et des chorégraphies qu'ils présentent lors de spectacles (spectacles dans la cour, spectacle de fin d'année)
- Club jeux de société (la gamme de jeux est renouvelée chaque année pour varier les découvertes)
- Club PHILATÉLIE pour voyager à travers les timbres !
- Atelier **RELAXATION**: cet atelier a beaucoup de succès et permet aux élèves de se détendre et d'apprendre à gérer leur stress.
- Atelier **Art floral** : création de compositions en fleurs naturelles ou artificielles afin de décorer le collège !
- Atelier scientifique : création de robots.



## Comment s'inscrire à un atelier ?

Pour pouvoir participer à un atelier, l'élève doit être adhérent au foyer. Le FSE ne peut exister que grâce aux cotisations de ses adhérents. Cette cotisation, **facultative mais nécessaire pour toute inscription à un atelier**, est de **7 euros** à nouveau cette année. Le chèque est à établir **à l'ordre du FOYER SOCIO-EDUCATIF** et à joindre au dossier d'inscription. Pensez à **indiquer le nom et le prénom de votre enfant au dos du chèque** ! Les cotisations seront tout de même acceptées en cours d'année.

En début d'année, l'élève s'inscrit auprès de Mmes SCLAFER, BECQ et BONTE ou de M. FONTANILLES et SOULIE dans l'atelier ou les ateliers choisis.

D'autres ateliers peuvent être créés en cours d'année (en projet : un atelier couture, création d'accessoires et customisation de sacs, vêtements) ou supprimés faute de participants.

## Le FSE sert-il à autre chose ?

Le foyer socio-éducatif finance l'intégralité des ateliers proposés (rémunération des intervenants et fournitures, costumes, matériel hi-fi,...). Il peut permettre aux participants d'un atelier d'aller voir un spectacle (hip hop par exemple). De plus, il propose une sortie de fin d'année à l'attention des adhérents (cela varie chaque année mais peut être une sortie équitation, ou autre ...)

Il offre d'autre part une participation financière lors des voyages organisés par le collège afin de faire diminuer son coût pour chaque élève.